



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Présents : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Thierry ALIX, Philippe BARDOUIN, Patrice BERT, Maud LAMBERT, Elisabeth VAREILLES

Absents excusés : Stéphane DAO, Eliane ROBA

Ordre du jour:

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2020
- Travaux voirie : Demande de subvention FODAC 2021 et du fonds de concours de la communauté de communes
- Bilan de la rentrée scolaire
- Questions diverses

1-Approbation du Compte-rendu de la séance du 13 septembre 2021-Validé à l'unanimité

Mme le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant ;

- Les travaux de réfection de la façade de la mairie
- L'acquisition foncière

Elle informe l'assemblée que depuis la dernière séance du conseil municipal, elle n'a pas eu l'occasion d'exercer ses délégations.

2-Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable et d'assainissement 2020 (DE 2021_17)

Mme le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement. Elle informe que ce document est produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Mme VAUCHE Maëlle, secrétaire présente ce rapport et précise que ce dispositif permet à la commune de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3-Travaux de voirie/hameau de Bouiron-Demande de subvention au titre du FODAC 2021 et Fonds de concours- Délibération DE_2021_16 (DE_2021_20)

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune pourra présenter des dossiers de demande de subvention au titre du FODAC 2021 et du fonds de concours de la Communauté de Communes dans le cadre des travaux de réfection des équipements de voirie suite aux intempéries du 1er décembre 2019 au hameau de Bouiron.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **22 225.00 € HT**

Détail des dépenses	
Intitulés	Montant HT
Travaux d'aménagement-Voirie Hameau de Bouiron suite au glissement du talus	
Installation et repliement et nettoyage de la zone de travail	750,00
Terrassement	700,00
Fourniture et mise en place d'une semelle béton y compris ancrage dans le rocher	
Réalisation du mur de soutènement en béton de 40 cm de large	9 000,00
Remblaiement	900,00
Fourniture et mise en place d'un caniveau	2 250,00
Reprise de revêtement	5 625,00
TOTAL	22 225,00

Organisme	programme		Montant
DEPARTEMENT	FODAC 2021	53,99%	12 000,00
CCPFML	FONDS DE CONCOURS	16,01%	3 558,22
<i>Autofinancement</i>			6 666,78

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement ci-dessus

DIT que les crédits seront inscrits au budget

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental l'aide financière plafond au titre du FODAC 2021 ainsi qu'auprès de la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier, Montagne de Lure.

4-Réfection de la façade de la mairie-FRAT 2021 (DE 2021 18)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre à bénéficier d'un soutien financier de la Région Sud dans le cadre du FRAT 2021 pour les communes de moins de 1 250 habitants.

Elle souhaite poursuivre les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie par la réfection de sa façade.

La possibilité de solliciter cette aide pour la rénovation du bâtiment a déjà été évoquée lors des précédents conseils.

Le montant total de l'opération s'élève à 28 038 euros HT.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARRETE le plan de financement pour la rénovation du bâtiment de la Mairie comme suit :

- Montant de l'opération HT : 28 038 €
- Aide sollicitée au titre du FRAT 2021 (commune de moins de 1 250 habitants) : 12 000 €, montant plafond

AUTORISE Madame le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du FRAT 2021



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

5-Acquisition foncière (DE 2021_19)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'avis favorable de Mme VILLARY concernant la vente de la parcelle cadastrée section D n°453 d'une superficie de 5 940 m² contenant un emplacement réservé pour la création d'une aire de stationnement à proximité de la chapelle pour un prix de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section D N°453, située à Chassolle 04230 ONGLES d'une superficie de 5 940 m² appartenant à Mme VILLARY Epouse LATIL au prix de 3 000 € pour l'amélioration des infrastructures et équipements communaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

6-Bilan de la rentrée scolaire

Bilan de la rentrée scolaire 2020/2021

La rentrée des élèves de l'école communale s'est très bien déroulée.

Effectif de la rentrée au 01/09/2021 = 16 élèves (1 CM2-3 CM1-1 CE2-8 CE1-3 CP)

Malgré des départs significatifs au collège de Banon cette année, l'effectif des élèves est en augmentation en raison de nouvelles arrivées sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration du site de Vière : Mme le Maire rappelle l'inauguration qui aura lieu le samedi **16 octobre 2021 à 11h.**
- Mise en œuvre d'une unité pilote de traitement au charbon actif : Suite à une réunion, le 6 mai 2021, avec le comité de pilotage, le choix de l'unité pilote à une échelle réelle a été envisagé. Mme le Maire souhaite relancer le projet accompagné de l'IT04 avant la fin de l'année.
- SDE04 : Les travaux d'enfouissement des réseaux, au hameau de ganas, doivent être programmés pour 2022.

Fin de la séance 20h30